Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 16h06
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_099-DE

17a

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 6 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 6 juillet à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 30 juin 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Jean-Pierre LIEFHOOGHE
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : Mme PIRAUX à Mme Catherine LEFEVRE ; M. WATIER à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme AGATI ; M. DELFORGE à Mme GOSSET
Absente : Mme ZAFRA
Secrétaire de séance : M. LECAREUX

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Absente.....01
Votants..... 32

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 16h06
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_099-DE

Délibération 2020 - 099

17 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019

a) VILLE

Le compte administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 3 704 904.71 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 2 718 510.69 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2019, et des recettes restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019

Considérant que le budget de 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (021) de 2 906 071.00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide l'affectation du résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 2 718 510.69 €.
Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 986 394.02 €.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 8/7/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 10 juillet 2020
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.